

REPUBLIQUE DU SENEGAL

6 au 13 Avril 2010

Mission de supervision

PROJET DE GESTION INTEGRE DES ADVENTICES AQUATIQUES ENVAHISSANTS EN
AFRIQUE DE L'OUEST

(PGIAAPAO)

AIDE MEMOIRE

Avril 2010

1 INTRODUCTION

1.1 Une mission de la Banque africaine de développement, composée de M. Souleye KITANE, Expert en Développement Rural & Environnement, Chef de mission, et de M. Samba Diakhaté SARR, Assistant au décaissement, a supervisé du 6 au 13 Avril 2010, le Projet de gestion intégrée des adventices aquatiques proliférantes en Afrique de l'Ouest (PGIAAPO).

1.2 A Dakar, la mission a rencontré tour à tour, le Directeur de Cabinet du Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature des Bassins de Rétention et des Lacs Artificiels (MENPBRLA), et le Directeur de la Coopération Economique et Financière du Ministère des Finances. La mission a également rencontré le Coordonnateur de l'Observatoire de l'Environnement de l'OMVS, pour discuter avec lui des étapes franchies dans la préparation du Projet de sauvegarde des écosystèmes du bassin du fleuve Sénégal.

1.3 La mission s'est rendue sur le terrain (dans le delta du fleuve Sénégal), en compagnie de MM. Demba Ba, Coordonnateur du projet, et de Cheikh Tidiane KANE, Expert suivi-évaluation. Elle a pu s'entretenir avec les Autorités administratives et les partenaires techniques, en particulier le Gouverneur de la Région de Saint Louis, l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR), la Division Régionale de l'Hydraulique, le service Régional des pêches, l'Inspection régionale des Eaux et Forêts, le District Sanitaire de Richard Toll.

1.4 La mission a ensuite visité une nouvelle expérience d'utilisation du refroidissement radiatif (processus naturel de refroidissement des corps terrestres à travers l'atmosphère) dans lequel le Typha est utilisé comme isolant thermique dans le village de RAO.

1.5 La mission s'est entretenue longuement avec les populations sur le terrain. Celles-ci ont témoigné toute leur satisfaction pour les travaux déjà accomplis par le projet et ont manifesté leur engagement pour la maintenance des axes nettoyés.

1.6 A la fin de la visite de terrain, une réunion de restitution, présidée par le Directeur de coopération économique et financière du Ministère des finances, a permis de présenter l'état d'exécution du projet et de dégager les perspectives.

1.7 Le présent aide mémoire aborde dans les détails, les résultats du projet et précise les principaux points ayant fait l'objet de discussions avec les différents partenaires. Les principaux résultats et recommandations de la mission sont consignés dans le présent aide-mémoire. Il est signé par le Chef de mission ad référendum, en attendant l'approbation de la Direction de la Banque.

1.8 La mission remercie vivement les autorités sénégalaises et l'équipe du projet pour leur engagement et les performances notées dans la mise en œuvre du projet.

2 Description et données de base du projet :

2.1 But sectoriel et objectif du projet

L'objectif sectoriel est la gestion durable des ressources naturelles, spécialement des ressources en eau afin d'optimiser leur apport au développement social, économique et environnemental. Dans ce contexte, le projet a pour objectif de contribuer à la lutte contre l'envahissement des adventices aquatiques dans quatre réseaux fluviaux partagés en Afrique de l'Ouest et à minimiser les effets résiduels de ce fléau dans ces écosystèmes.

2.2 Données de base

Prêt FAD

- N° du prêt	:	2100150008644
- N° SAP	:	P-Z1-AA0-085
- Date d'approbation	:	22.septembre.2004
- Date de signature	:	29 Novembre 2004
- Date de mise en vigueur	:	21-Juin-2005
- Date du premier décaissement	:	16 Octobre 2006
- Date du dernier décaissement	:	31.12.2011
- Ratio de décaissement ;	:	40,02%
- Montant Total du prêt	:	2,060.000 UC
- Montant décaissé	:	824 511 UC
- Autres sources de Financement		
- <i>Don FAD</i>	:	465 120 UC
- <i>Gouvernement</i>	:	405 406 UC
- Durée du projet	:	5 ans
- Organe d'exécution	:	Ministère de l'Environnement de la protection de la nature des bassins de rétention et des lacs artificiels
- Date de la dernière mission de supervision	:	02 mars 2009

3 Principales modifications opérées au cours de l'exécution

2.1 La liste des biens et services (LBS) du projet a été révisée en janvier 2008 afin d'ajuster certaines rubriques ou inclure des activités, biens ou services non prévus dans les coûts détaillés. Ainsi, le montant initialement prévu pour les travaux a été légèrement revu à la baisse pour prendre en charge des activités inscrites sous les rubriques biens et services. Par ailleurs, les montants relatifs à l'entretien et les pièces détachées, à l'outillage manuel, à l'assistance technique de la STTA, à la lutte contre la Jacinthe et la salade d'eau et la sensibilisation ont été soit entièrement éliminés, soit revus fortement à la baisse. Ces ajustements ont permis de prendre en charge plus adéquatement les coûts relatifs à l'acquisition de l'équipement pour l'UNC, l'acquisition des barques motorisées et des équipements de protection, l'élaboration du système de suivi évaluation, la prise en charge du suivi externe, le financement des protocoles de collaboration avec les services techniques impliqués dans la mise en œuvre du projet et la surveillance et le contrôle des travaux d'enlèvement mécanique.

4 Etat de mise en œuvre des recommandations de la dernière mission de supervision

N°	Recommandations	Etat de mise en œuvre
1	Procéder à la finalisation et à la mise en œuvre des conventions prévues avec les populations bénéficiaires dans le cadre de l'enlèvement manuel, au plus tard le 30 avril 2009	Réalisé
2	Prendre les dispositions pour démarrer l'utilisation économique des résidus, le renforcement de l'activité artisanale à travers la formation des artisans afin d'améliorer la qualité des produits confectionnés (nattes, palissades, etc.) et l'identification des filières au plus tard le 30 septembre 2009.	En cours de mise en œuvre
3	Prendre les dispositions utiles au niveau de la Coordination régionale du projet basée à la CEDEAO à Ouagadougou pour permettre le renforcement de la communication avec l'UCN du Sénégal	Les innombrables invites à l'adresse de la Coordination de la CEDEAO n'ont pas permis d'améliorer la situation
4	Analyser la possibilité d'organiser des rencontres périodiques entre la Coordination Régionale et l'ensemble des UCN des autres pays participants, avec un accent sur la communication entre lesdites UCN, à travers des visites d'échanges et le travail en réseau	Une rencontre a eu lieu à Bamako et une autre était prévu à Dakar . L'UCN a visité la Gambie et a reçu à son tour la Gambie le Nigéria et la Mauritanie.
5	Requérir l'accord de la Coordination Régionale pour le changement de mode d'acquisition permettant la mise en œuvre du Système d'information Géographique (SIG) sur la base d'une convention avec le centre de suivi écologique CSE du Sénégal.	Le mode d'acquisition par voie d'appel d'offre international n'a pas été jusqu'ici changé
6	Régler la question importante du suivi environnemental à travers le SIG, dans le cadre du renforcement de la communication avec la Coordination régionale	Le SIG n'a pas été réalisé
7	Recruter un consultant de courte durée, en attendant la nomination d'un assistant Comptable et Financier (ACF)	L'ACF a été recruté en juillet 2009
8	Auditer annuellement le projet et transmettre les rapports d'audit externe à la Banque dans les six mois suivant la date de clôture de l'exercice concerné	Les audits du projet sont régulièrement réalisés
9	Finaliser et mettre en œuvre le Manuel de Procédures de gestion administrative comptable et financière avant le 30 avril 2009	Le manuel de procédures a été validé et le projet est entrain de le mettre en œuvre
10	Installer le système de gestion comptable et financière, sur la base du cadre de référence du projet (SYSCOA, règles et procédures de la banque, Accord de prêt, divers documents de référence du projet) avant le 30 juin 2009	Le système de gestion est mis en place mais n'est pas encore opérationnel.
11	Procéder immédiatement à l'audit externe de l'exercice 2008, et soumettre le rapport définitif, au plus tard le 30 juin 2009, pour éviter l'invocation des clauses suspensives des décaissements au titre du prêt.	L'audit 2008 a été réalisé et le rapport transmis à la Banque en Mai 2009

5 Analyse de l'exécution du projet (par composante et activité)

5.1 Synthèse des résultats : le tableau ci-après récapitule, de façon synthétique et par composante, les principales réalisations du Projet livrées à la mission de supervision, en rapport avec les objectifs initiaux fixés.

Actions majeures par composante	Objectifs initiaux	Réalisations à la supervision	Taux de réalisation (%)
• Gestion intégrée des adventices aquatiques			
- Signature de contrats de nettoyage mécanique	01	01	100
- Signature contrat Surveillance et contrôle	01	01	100
- Elaboration et mise en œuvre de contrats de travaux communautaires (nombre de convention)	5	5	100
- Réhabilitation de barrières physiques	5	5	100
- Acquisition et mise en place des infrastructures et équipements de la lutte biologique			
- Réhabilitation d'abris grillagés	05	0	0
- Microscope binoculaire	01	0	0
- Microscope léger	05	0	0
- réfrigérateur	01	0	0
- Hotte à flux laminaire	05	0	0
- GPS et Kits de dissection	01	0	0
- Activités pilotes	05	0	0
- Acquisitions d'outillages à mains (lots)	05	05	100
- Acquisition de bateaux motorisés avec équipements	05	06	120
• Renforcement des capacités			
- Formation des populations (nombre formé)	60	0	0

- Formation des Experts de l'UCN et Techniciens des services techniques partenaires au centre SONGAI et à l'IIAT (Session)	02	01	50
• Coordination du projet			
- Désignation du personnel (nbre)	04	04	100
- Elaboration manuel de procédures	01	01	100
- Acquisition des équipements de bureau (lot)	01	01	100
- Suivi évaluation			
- Equipement GIS (lot)	01	00	00
- Elaboration d'un système de suivi évaluation (système)	01	01	100
- Revue à mi-parcours	01	00	00
- Formation du personnel sur les règles et procédures et la gestion de projet (session)	02	02	100
- Audit externe (nbre d'exercice)	06	03	50
- Réalisation du recueil et de la diffusion de l'information (tache)	01	01	100

Commentaires : Les résultats globaux révèlent clairement les insuffisances notées dans la réalisation des activités dont les provisions sont inscrites au titre du Don dont la mobilisation constitue le maillon faible du schéma de mise en œuvre du projet.

5.2 Composante A : Gestion intégrée des végétaux aquatiques proliférants

Cette composante comprend les actions combinées de lutte biologique et physique (enlèvement manuel et mécanique), qui devraient concourir à la réduction au minimum des effets résiduels. L'enlèvement mécanique permettra d'extirper les végétaux submergés à racines profondes et suivra ensuite les opérations d'entretien manuel. La méthode de lutte biologique qui s'y ajoutera ensuite permettra elle de rendre durable les résultats obtenus.

5.2.1 Lutte physique

Cette méthode comprend, comme souligné plus haut, l'enlèvement mécanique et l'enlèvement manuel.

L'enlèvement mécanique a été confié à une Entreprise spécialisée dans le domaine, LE FLOCH DEPOLLUTION pour un montant global de 957.675.000 Francs CFA. Le marché a été approuvé le 20/04/2009. Les travaux concernent (5) sites regroupant treize points d'intervention pour une superficie totale de 60 ha Il s'agit essentiellement de procéder à l'arrachage des plants, au curage du plan d'eau, au nettoyage et à l'entassement des produits issus de l'enlèvement à une distance raisonnable des sites nettoyés. Le projet a sélectionné par consultation restreinte un Bureau d'études BETICO pour la surveillance et le contrôle des travaux Le contrat pour cette prestation de service a

été signé le 18 juin 2009. Les travaux d'enlèvement mécanique ont démarré le 18 juillet 2009 et progressent relativement bien. Les sites de Diama, Maka Diama, Médina Maka, Rawette et Ndigue ont été déjà traités. Le taux d'avancement à la dernière situation obtenue le 31 mars 2010 est de 34,68% contre une consommation de 46,67% des délais contractuels. La mission constate, tout de même, que les travaux connaissent un léger retard nonobstant les efforts entrepris. **Elle recommande à l'UNC, en liaison avec le bureau chargé du contrôle, d'inviter l'entreprise à accélérer le rythme afin de respecter le calendrier d'exécution des travaux tel que prévu.**

Les travaux d'enlèvement mécanique sont complétés par l'installation de barrières physiques en amont des ouvrages hydrauliques pour prévenir l'obstruction. Cinq barrières ont été installées en rapport avec les populations pour contenir les végétaux flottants qui sont ensuite enlevés manuellement.

L'enlèvement manuel est réalisé par les populations organisées au sein de 5 groupements inter-villageois mixtes (comités) couvrant 13 villages. Les membres des comités sont dotés d'outils manuels et d'équipements de protection pour l'arrachage manuel du typha. Des pirogues équipées ont été également mises à leur disposition pour leur permettre d'atteindre les endroits inaccessibles à pied. Des kits sanitaires comprenant des effets pour les interventions d'urgence sont pré-positionnés sur les chantiers de coupe pour parer à toute éventualité. Le travail des comités consiste pour l'essentiel à dégager les abords immédiats des villages et à faire un entretien régulier des plans d'eau nettoyés par enlèvement mécanique. L'engagement de ces comités et l'intérêt que suscite le dégagement des axes hydrauliques au sein des populations (amélioration de la qualité de l'eau, développement des activités économiques etc.) présagent d'une poursuite au-delà du projet des activités de maintenance. Malgré le bon niveau organisationnel des comités la mobilisation des membres pour les entretiens pourrait davantage s'avérer difficile d'autant que ceux-ci sont impliqués dans plusieurs actions initiées par d'autres intervenants. **La mission recommande que le projet renforce la sensibilisation et la formation afin de maintenir la même dynamique organisationnelle.**

5.2.2 Lutte biologique

La lutte biologique devait être réalisée par le biais de la reproduction et du lâcher d'agents biologiques dans les zones infestées préalablement identifiées. Les végétaux aquatiques ciblés dans la lutte biologique sont essentiellement la salade d'eau, la jussie et *Salvinia molesta* etc. Il s'agissait d'abord de mettre en place et/ou de réhabiliter les abris grillagés destinés à la reproduction des insectes et ensuite recevoir les espèces d'insectes convenant à l'éradication des végétaux envahissants à partir du Centre de lutte biologique pour l'Afrique à l'IIAT au Bénin. Pour le Sénégal il était prévu cinq (05) abris. L'UNC devait faire intervenir la Direction de la protection des végétaux à travers un protocole partenariat. Ces travaux qui devaient être financées à partir des ressources du Don logées à la CEDEAO n'ont pas encore réellement démarré. Malgré les invites à l'endroit de l'Unité Régionale de Coordination aucune amélioration n'est encore notée dans les activités relatives à la lutte biologique. **La mission recommande que l'Unité Nationale de Coordination mette en œuvre avant le 30 Mai 2010 tout le processus de passation des marchés relatifs aux biens dont le mode d'acquisition retenu dans le rapport d'évaluation est l'appel d'offre national et de soumettre les résultats à la CEDEAO pour considération.**

5.3 Composante B : Renforcement des capacités.

Cette composante comprend : (i) toutes les activités de sensibilisation, d'organisation et de formation en direction des bénéficiaires; (ii) le renforcement des capacités techniques des agents de l'UCN;

(iii) l'utilisation économiques des végétaux enlevés ; (iv) le renforcement de la communication entre l'UCN et la Coordination Régionale.

5.3.1 Les activités de sensibilisation, d'organisation et de formation des populations ont été menées à travers l'intervention régulière de l'UCN elle-même, mais aussi les prestations des services techniques impliqués dans la mise en œuvre du projet (service de l'Hydraulique, des Eaux et forêts, le service régional des pêches et le District sanitaire de Richard Toll notamment). Le Projet de Promotion de l'Electrification Rurale et de l'Approvisionnement Durable en Combustible Domestique (PERACOD) a été également sollicité pour la démonstration de méthodes de production de combustible (Charbon) à partir du Typha.

5.3.2 L'UNC a noué des conventions de partenariat avec les services techniques cités en haut pour la mise en œuvre d'actions dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, la gestion de l'eau, du suivi des ressources halieutiques et des questions de santé. Au total, quatre conventions ont été signées avec respectivement la Division régionale de l'Hydraulique, le Service régional des pêches et de la surveillance, l'Inspection Régionale des eaux et forêts en janvier 2009 et le District Sanitaire de Richard Toll en Septembre 2009.

La convention avec l'hydraulique devait permettre la mise en place d'un programme de suivi des ressources en eau dans la zone d'intervention du projet. Elle comprend l'élaboration d'un plan triennal de suivi des ressources en eau ; (ii) la définition de (5) points de prélèvement (iii) le prélèvement et l'analyse de paramètre essentiels tels que : la salinité, la conductivité, le Ph et l'oxygène dissous ; (iv) l'indentification de stations hydrométriques et la pose d'échelles limnimétriques ; (vi) la confection d'outils de sensibilisation pour la gestion efficace des ressources en eau ; (vii) la définition d'un plan d'accès à l'eau en vue de diminuer les maladies hydriques. Suite à l'établissement de la situation de référence, le service de l'hydraulique a déjà en rapport avec le projet acquis le matériel de suivi limnimétrique et d'analyse in situ de la qualité de l'eau. Trois (3) stations de lecture de niveau d'eau ont été mises en place à Ndigue, Débi Tiget et Djoudji. Des lecteurs d'échelles choisis au sein des populations voisines des stations sont formés pour l'enregistrement des données à travers une double lecture journalière respectivement à 8 heures et 18 heures. Cinq (5) points de prélèvement (Diama, Ndigue, Djoudj Débi Tiget et Crocodiles) ont été ensuite établis pour la qualité de l'eau et les échantillons sont régulièrement prélevés et les analyses effectuées. **Il s'agira pour l'hydraulique et l'UCN de poursuivre le travail et de procéder au bout de trois mois a l'analyse des données afin de pouvoir apprécier l'effet de l'enlèvement des végétaux sur la qualité de l'eau et les niveaux d'eau.**

La convention avec le Service régional des pêches et de la surveillance concerne l'établissement d'une situation de référence, la mise en en place et la documentation d'un système de suivi, de dénombrement et d'évaluation de ressources de faunes ichtyologiques. Elle couvre également le suivi de l'évolution des captures dans la zone d'intervention du projet. Le matériel prévu au titre de la convention a été entièrement acquis, et le travail de collecte et d'identification des espèces vient à peine de démarrer. Seules dix huit (18) espèces ont été collectées et conservées dans des bocaux L'identification à proprement parler n'a concerné pour le moment que trois espèces. Le suivi des captures est fait au niveau des points de débarquement à travers une collecte quotidienne des données par des personnes ressources locales. Ces derniers consignent dans un cahier de sondage les données obtenues. Cependant on observe souvent quelques difficultés à cause de la réticence de certains pêcheurs à accepter la quantification de leur capture. **L'UNC doit insister auprès du service des pêches pour qu'un échantillon de pêcheurs favorables aux sondages soit**

établi et qu'un système de mesure souple soit retenu afin de fidéliser les individus de l'échantillon et d'obtenir des données fiables.

Les activités confiées au service des Eaux et forêts sont : (i) l'identification et le suivi des principales espèces envahissantes dans la zone d'intervention du projet , (ii) la délimitation en rapport avec les populations des surfaces à entretenir ; (iii) la formation des acteurs sur l'écologie et la dynamique des plantes aquatiques ; (iv) l'appui conseil aux populations dans la préservation des sites contre l'envahissement. Un herbier est en cours de constitution et devrait permettre d'obtenir une large collection des végétaux aquatiques endémiques. Le travail d'identification des espèces semble relativement lent. Le moyen de conservation utilisé mériterait d'être amélioré. **La mission recommande à l'UNC (en rapport avec le service des Eaux et Forêts) de se rapprocher du Département de Biologie de l'UCAD pour finaliser l'herbier dans les meilleurs délais.**

Le District sanitaire intervient dans le cadre des activités d'accompagnement en matière de santé Il doit élaborer et mettre en œuvre un programme de santé au profit des acteurs impliqués dans l'enlèvement des végétaux aquatiques afin de prévenir et d'atténuer, le cas échéant, les maladies liées à l'eau. Ce programme devait prévoir entre autres l'établissement d'une situation de référence, l'organisation de séances de sensibilisation des populations sur les maladies hydriques, la formation de 15 relais villageois dans cinq sites dans les techniques d'IEC/CCC, la dotation de moustiquaires imprégnés aux femmes enceintes. Le protocole a été signé entre les parties le 04 décembre 2009 mais les activités n'ont encore démarré pour des raisons de la non disponibilité de ressources dans le compte spécial. **La mission recommande au projet de finaliser avant le 20 avril 2010 la demande de refinancement et de la soumettre à la Banque afin de disposer des fonds nécessaires pour la réalisation des activités prévues au titre de la convention avec le District Sanitaire.**

5.3.3 La mission a constaté que les différents partenaires du projet n'interviennent pas de manière synergique mais agissent séparément. Il serait pertinent pour les activités communes à tous les intervenants notamment celles qui concernent l'information, la sensibilisation et parfois même la formation d'agir ensemble afin d'harmoniser les discours et de réduire les séances **La mission invite les partenaires à inscrire leurs activités partagées dans un plan d'action commun formel et de le mettre en œuvre dans les délais convenus avec l'UNC.**

5.4 Composante C Gestion du projet :

Le projet évolue dans un contexte de projet multinational avec une Coordination Régionale qui dépend de la CEDEAO et des Unités de Coordination nationales dans chaque pays d'intervention. Au Sénégal l'Unité nationale dispose d'un personnel dépendant du Ministère de l'Environnement. Le personnel est composé d'un Coordination national, d'un Spécialiste en suivi évaluation, d'un assistant comptable et financier, d'un Assistant chargé du suivi des activités opérationnelles et de la lutte biologique, d'une Assistante Chargée du SIG et d'un personnel de soutien de cinq (5) membres.

L'unité de coordination bénéficie des moyens logistiques nécessaires pour exécuter dans les meilleures conditions les activités qui lui sont confiées. Un comité de pilotage composé d'acteurs provenant de plusieurs structures partenaires est mis en place et se réunit régulièrement pour statuer sur les programmes de travail et budgétaires annuels du projet et les rapports d'avancement du projet. Par moment, le comité organise des visites de terrain et discute avec les bénéficiaires et les

partenaires du projet des acquis engrangés et des contraintes rencontrées et formule des recommandations.

5.4.1 Fonctionnement du système de suivi. Le document conceptuel du système de suivi a été finalisé ainsi que les logiciels de gestion de bases de données. Les données sont progressivement collectées cependant celles-ci ne sont pas suffisamment importantes pour renseigner le système et produire les états et rapports attendus. Le système de suivi-évaluation prévoit également une fenêtre interactive avec le système d'information géographique (SIG) Les travaux et l'équipement (matériel informatique, GPS) prévus devaient être financés à partir des ressources du Don à travers un AOI non encore réalisée par la Coordination régionale du projet. Toutefois le projet doit s'employer à rendre opérationnel le système de suivi évaluation au moins avant la prochaine supervision.

5.4.2 Etat d'avancement de l'acquisition des biens et services, des décaissements, des fonds de contrepartie, des audits et des rapports annuels et trimestriels

a) Acquisitions

Les acquisitions exécutées dans la période portent essentiellement sur du matériel de bureau, des fournitures et la sélection d'un cabinet pour l'Audit des exercices 2009, 2010, 2011. Pour les acquisitions de matériels de fournitures les procédures utilisées respectent les règles de procédures de la banque. Le dossier de consultation restreinte pour l'audit des comptes des exercices 2009, 2010 et 2011 a été transmis à la Banque pour examen et avis de non objection.

b) Audit des comptes

L'audit des comptes pour les exercices 2006, 2007 et 2008 a été réalisé par le Cabinet GMS Audits & Expertise du Sénégal et les rapports déposés à la Bad. Le dernier rapport d'audit qui concerne l'exercice 2008 a été déposé en mai 2009. Aucune observation n'était jusqu'ici parvenue à l'UNC du projet concernant ce rapport d'audit. Il faut signaler qu'une copie du Rapport a été mis récemment à la disposition du Coordonnateur régional des Audits à SNFO pour étude et avis. Pour ce qui concerne les exercices 2009, 2010 et 2011 une consultation restreinte pour la sélection du Cabinet est en cours comme indiqué au chapitre précédent.

c) Système de gestion financière et outils comptables

Le projet a recruté comme recommandé lors de la dernière mission de supervision une Assistante Financière et Comptable. Le budget annuel est régulièrement établi et transmis à la Banque qui donne les avis requis.

L'archivage des pièces s'effectue convenablement et l'enregistrement des pièces comptables se fait de manière chronologique et par catégorie financière de dépenses sur un registre Le cadre de suivi des dépenses s'effectue sous Excel et le reporting est fait.

La mission a noté l'absence d'un registre de banque pour enregistrer les décaissements du sous compte et du compte spécial.

Le plan comptable adopté nécessite une révision afin d'adapter les fonctionnalités aux réalités du projet en supprimant tous les comptes de charges non décaissables (amortissements et provisions) et les comptes de produits non encaissables (Reprises sur provision, Reprise subvention) qui ne sont pas nécessaires.

Le logiciel comptable TOMPRO mis en place est approprié toutefois, il n'est pas encore tout à fait opérationnel. Les plans de gestion (comptable, analytique, budgétaire, financier et géographique) ne sont pas complètement paramétrés. Les états financiers (Bilan, Tableau Emploi- Ressources (TER) et TER cumulé ne sont pas également paramétrés dans le logiciel. Le système n'est pas encore suffisamment renseigné pour la production des états.

L'assistante comptable n'a reçu qu'une formation initiale de 5 jours sur le logiciel ce qui ne lui permet pas véritablement d'être apte à l'utiliser convenablement. **Pour combler ce déficit, la mission recommande à l'UCN de sélectionner par voie de recrutement direct un Consultant de courte durée sur les ressources de la contrepartie pour : (i) compléter très rapidement le paramétrage du logiciel, (ii) renforcer des capacités de l'Assistante Comptable, et (iii) superviser la production premiers Etats financiers.**

d) Contrôle interne

Le manuel de procédures administratives financières et comptables définit clairement les fonctions de contrôle interne qui sont dévolues normalement à l'Assistante Comptable qui tient en même temps une petite caisse ce qui est incompatible avec ses fonctions. Il n'est pas défini dans le manuel des procédures spécifiques pour la tenue de la petite caisse dont la gestion (encaissement et Décaissement) doit obligatoirement être séparée de la comptabilité (enregistrement des écritures) en confiant à un autre membre du personnel de l'UCN la gestion. Cette caisse ne devrait pas dépasser un plafond de Cent mille francs CFA. **Il est recommandé au projet de réactualiser le manuel afin de prendre en compte les procédures de gestion de la caisse à défaut d'annuler purement et simplement la petite caisse.**

Le suivi des actifs du projet ne se fait pas de manière appropriée et conforme aux règles et procédures en matière de gestion des immobilisations. **L'UCN est invitée à faire immédiatement l'inventaire systématique des immobilisations et de mettre en place un système de gestion individuelle des actifs.**

e) Gestion des ressources du prêt

Les montants décaissés par catégorie au titre du prêt et la planification du budget annuel 2010 sont donnés au tableau ci-après.

Catégories	Montant alloué Prêt (en UC) LBS	Montant décaissé (en UC) au 25/02/2010	Montant non encore décaissé (en UC)	Montant affecté au prêt dans le Budget du PTBA 2010* UC	Solde projeté UC en fin d'exercice 2010
Travaux	1482600	488 103	994 497	935 639	58 858
Biens	110 711	95 233	15 478	12 838	2 640
Services	304 733	143 238	161 495	111773	49 722
Fonctionnement	161 956	97 937	64 019	52 741	11 278
TOTAL	2 060 000	824 511	1 235 489	1 112 991	122 498

* La conversion des montants du PTBA est faite sur la base de 1UC=740 F. CFA

Le taux global de décaissement des ressources du prêt est de 40,02 % avec une variabilité entre les catégories de dépenses. Les travaux sont décaissés à hauteur de 32,92 % tandis que la catégorie

biens a atteint un taux de décaissement de 86,01%, la catégorie services 47,00 % et le fonctionnement 60,47%.

Fonds de contrepartie

La contrepartie du Gouvernement au titre de l'exercice 2009 a été engagée à hauteur de 97,94%. L'information est tirée du Système de Gestion Intégrée des Finances Publiques (SIGFIP). Les renseignements concernant le paiement des fournisseurs sur la contrepartie par la DDI ne sont pas disponibles. **Le projet doit faire l'effort nécessaire pour disposer de ces informations et de circulariser les fournisseurs payés sur la contrepartie et de confirmer leur paiement effectif avant l'audit de l'exercice 2009.**

Les ressources mobilisées par l'Etat entre 2005 et 2009 au titre de la contrepartie nationale s'élèvent à 161 451 743 Francs CFA ce qui dépasse largement les prévisions du rapport d'évaluation estimées à 35 millions de Francs CFA .

6 Analyse des questions transversales (environnement, genre, pauvreté, population et participation).

Le projet a adopté l'approche participative pour la mise en œuvre de l'ensemble de ses activités. La mission a noté à travers les entretiens avec les parties prenantes que l'information sur le projet notamment, ses objectifs, ses modalités d'intervention a été largement partagée. Les sites ciblés pour l'enlèvement mécanique l'ont été en considération des besoins des populations qui exercent, par ailleurs, un véritable contrôle sur la réalisation par l'entreprise des quantités retenues. Elles prennent part aux réunions et visites de chantier et formulent leurs avis sur l'ensemble des questions abordées.

Le projet dispose d'un plan de gestion qui comprend un ensemble de mesures d'atténuation qui sont en cours de réalisation. L'atténuation des impacts liés aux travaux est du ressort de l'entreprise qui est entrain de les mettre en œuvre avec satisfaction. Les activités de suivi environnemental sont séparément confiées aux services de l'hydraulique et des Eaux et forêts pour respectivement le suivi de la qualité de l'eau et de la dynamique des végétaux aquatiques.

Les comités de gestion des végétaux aquatiques sont des comités mixtes marqués dans leur majorité par une forte représentation des femmes et leur responsabilisation dans les instances de décision. Les différentes composantes sociales (personnes âgées, jeunes, femmes) participent à égal effort aux activités communautaires. Grâce à un meilleur accès à une eau de qualité, les femmes épargnent actuellement du temps jadis consacré à la corvée d'eau qu'elles investissent dans des activités économiques améliorant ainsi nettement leurs revenus.

7 Risques potentiels réels et mesures de mitigation

Les risques potentiels liés à l'exécution du projet résident pour l'essentiel dans l'insuffisante mobilisation des ressources du Don gérées par la Coordination régionale logée à la CEDEAO qui entrave l'exécution de certaines activités notamment, la lutte biologique, le partenariat avec l'ANCAR qui devait permettre aux populations de mieux valoriser les produits issus de l'enlèvement des végétaux aquatiques. Il serait donc nécessaire de mettre en œuvre les conclusions du séminaire de partage de Bamako en septembre 2009 qui recommandent aux unités nationales la préparation et la soumission à la BAD pour avis les dossiers d'acquisition des biens et services au titre du Don et de soumettre le paiement à l'approbation de la Coordination régionale

Les lenteurs observées dans le rythme d'avancement des travaux d'enlèvement mécanique sont aussi à relever. Pour cette raison l'UNC doit sommer l'entreprise à accélérer le rythme afin de rester dans les délais contractuels.

Enfin, la non fonctionnalité du système comptable et les retards observés pour l'approbation du rapport d'Audit de l'exercice 2008 constituent un risque potentiel de blocage des décaissements par conséquent des activités du projet

8 Durabilité

L'étendue des sites occupés par le typha comparée à la superficie traitée par le projet peut laisser croire à la faiblesse de l'impact des activités du projet sur le milieu. Pourtant la pertinence du choix des sites, les effets immédiats de l'enlèvement sur l'amélioration de la qualité de l'eau, la santé, le développement des activités économiques (pêche, maraîchage) et la mobilité suscitent l'enthousiasme des populations et des autorités. L'ampleur de l'infestation focalise aujourd'hui l'attention des pouvoirs locaux et des autorités centrales qui envisagent déjà des actions plus vastes qui vont s'inspirer pour l'essentiel des résultats du projet. Un projet plus important intégrant les problématiques de gestion des écosystèmes avec une forte composante lutte contre les végétaux aquatiques envahissants est en cours de préparation sous l'égide de l'OVMS et les pays membres.

L'accès à l'eau et le développement progressif du maraîchage le long des axes nettoyés renforcent davantage l'engagement des riverains pour la préservation et l'extension des acquis d'autant que le projet a mis à leur disposition les moyens pour agir (Barques motorisées, outils manuels, équipements de protection, formation).

9 Performance

Performance de la Banque

La Banque a nettement amélioré les délais de réponse aux demandes d'avis de non objection. La réactivité et la diligence du Bureau extérieur ont été appréciées par l'Emprunteur. Le traitement des demandes de décaissement a été nettement amélioré. Les supervisions se sont déroulées jusqu'ici de manière régulière et ont été effectuées sur la base d'une analyse complète de l'ensemble des composantes. **Il importe toutefois de diligenter la mise en œuvre de la revue à mi-parcours afin de lever les contraintes liées à la mobilisation du Don par l'Unité Régionale de Coordination pour les activités relatives à la lutte biologique.**

Performance de l'emprunteur

L'engagement de l'emprunteur dans le cadre du projet s'est traduit par une souscription d'une contrepartie supérieure aux engagements et une mobilisation régulière des ressources. Il faut également noter l'attention particulière que l'autorité de tutelle accorde au projet en le visitant trois fois de suite au cours de l'année 2009. Le projet a également reçu la visite de parlementaires et des membres du Sénat.

Performance des partenaires techniques

Les partenaires techniques sont entrain de réaliser progressivement les activités inscrites dans les protocoles qui les lient avec l'UNC. Les résultats et rendements attendus de leur intervention commencent à se faire sentir. La Division Régionale de l'Hydraulique et L'Inspection Régionale

des Eaux et Forêts exécutent normalement les activités qui leur sont dévolues. Le Bureau d'études BETICO, réalise avec professionnalisme, engagement et rigueur les tâches de contrôle et de surveillance des travaux d'enlèvement mécanique. On peut noter cependant un léger retard dans la réalisation des activités confiées au Service Régional des pêches.

10 Conclusions et recommandations.

Les activités du projet se déroulent normalement en dehors de celles relatives à la lutte biologique dont la gestion est du ressort de l'Unité Régionale de Coordination. Le Système financier du projet et le Système de suivi évaluation sont effectivement mis en place mais ne sont pas totalement opérationnels. Les activités de suivi des ressources halieutiques confiées au service régional des pêches de Saint Louis connaissent quelques retards d'exécution surtout l'identification des espèces. Malgré les efforts fournis par l'entreprise pour le respect des délais impartis on peut craindre que des perturbations aient lieu surtout pour l'accès à certains sites pendant l'hivernage. Les Taux globaux d'exécution physique et financière de l'ensemble des composantes du projet sont estimés respectivement à 65% et 48 %.

A l'issue de la mission les recommandations suivantes ont été formulées.

A PUNC

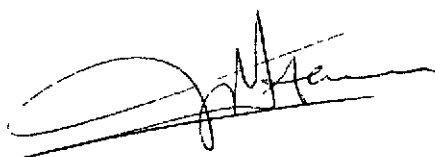
1. inviter en liaison avec le bureau chargé du contrôle, l'entreprise à accélérer le rythme des travaux afin de respecter le calendrier d'exécution tel que prévu.
2. renforcer la sensibilisation et la formation des comités afin de maintenir la même dynamique organisationnelle autour des activités d'entretien des axes nettoyés.
3. mettre en œuvre avant le 30 Mai 2010 tout le processus de passation des marchés relatifs aux biens dont le mode d'acquisition retenu dans le rapport d'évaluation est l'appel d'offre national et de soumettre les résultats à la CEDEAO pour considération ;
4. se rapprocher du Département de Biologie végétale de l'UCAD pour finaliser l'herbier dans les meilleurs délais ;
5. poursuivre le travail de collecte des données hydrométriques et physiques et de procéder au bout de trois mois de collecte à l'analyse des données afin d'apprécier l'effet de l'enlèvement des végétaux sur la qualité de l'eau et les niveaux d'eau ;
6. insister auprès du service des pêches pour qu'un échantillon de pêcheurs favorables aux sondages soit établi et qu'un système de mesure souple soit retenu afin de fidéliser les individus de l'échantillon et d'obtenir des données fiables ;
7. finaliser avant le 20 avril 2010 la demande de refinancement et de la soumettre à la Banque afin de disposer des fonds nécessaires pour la réalisation des activités prévues au titre de la convention avec le District Sanitaire ;
8. Planifier et mettre en œuvre un plan d'actions commun regroupant l'ensemble des partenaires techniques pour harmoniser les approches sur le terrain ;

9. sélectionner par voie de recrutement direct un Consultant de courte durée sur les ressources de la contrepartie pour : (i) compléter très rapidement le paramétrage du logiciel, (ii) renforcer des capacités de l'Assistante Comptable (ii) superviser la production premiers Etats financiers ,
10. faire immédiatement l'inventaire systématique des immobilisations et de mettre en place un système de gestion individuelle des actifs ;
11. réactualiser le manuel de procédures afin de prendre en compte les procédures de gestion de la caisse à défaut d'annuler purement et simplement la petite caisse ;
12. faire l'effort nécessaire pour circulariser les fournisseurs adjudicataires de marchés financés par la contrepartie et recueillir les informations sur leur paiement effectif avant l'audit de l'exercice 2009.
13. se rapprocher de l'OMVS pour participer à la préparation du projet de sauvegarde des écosystèmes dans une perspective de prise en charge de la lutte contre les végétaux aquatiques à l'échelle du bassin du fleuve Sénégal.

A la Banque

1. diligenter la mise en œuvre de la revue à mi-parcours afin de lever les contraintes liées à la mobilisation du Don par l'Unité Régionale de Coordination pour financer les activités relatives à la lutte biologique, la réalisation du SIG et la valorisation de la biomasse,

Pour le Groupe de la BAD



Soulye KITANE
Expert Développement Rural &
Environnement

Pour l'Emprunteur



Massar Wagué
Directeur de la Coopération Economique et
Financière

Appendice 1 : Liste des personnes rencontrées

Prénoms	NOMS	Fonctions	Structures	Téléphones
Sidy	GUEYE	Directeur de Cabinet	MEPNBRLA	33 889 02 33
Massar	WAGUE	Directeur	DCEF / MEF	
Tamsir	NIANE	Directeur	Cell Obs /OMVS	
Demba Mamadou	BA	Coordonnateur National	PGIAAPAO	33 865 19 85
Cheikh Tidiane	KANE	Expert Suivi Evaluation	PGIAAPAO	33 865 19 85
Sokhna Maimouna	NDOUR	Assistante Financière et Comptable	PGIAAPAO	33 865 19 85
Issa	SIDIBE	Assistant chargé du suivi opérationnel	PGIAAPAO	33 865 19 85
Matar	DIOP	Adjoint au Développement	Gouvernance Région Saint Louis	33 961 18 56
Amadou	NDIAYE	Directeur Régional	ANCAR St Louis	33 961 92 92
Ismaela	MBENGUE	Assistant	ANCAR	33 961 92 92
Ibrahima	DIOP	Chef de Division	Division Régionale Hydraulique	77 650 93 52
Mamadou	SEYE	Chef de Service	Service Régional de la Surveillance et des Pêches	33 961 12 80
Babacar	FAYE	Inspecteur	Inspection Régionale des Eaux et Forêts	33 961 11 70
Dibacor	DIONE	Chef secteur	Secteur Eaux et Forêts St louis	33 961 11 70
Dr Algaye	NGOM	Médecin Chef Adjoint	District Sanitaire Richard TOLL	33 963 31 01
Ibnou	NDIAYE	Président	Comité Intervillageois N° 1	77 503 58 85
Bilal	FALL	Président	Comité Intervillageois N° 2	77 143 19 53
Maouloud	FALL	Président	Comité Intervillageois N° 3	77 636 09 86
Djib	DIOUF	Président	Comité Intervillageois N° 4	77 528 48 34
Brahim	DIAGNE	Président	Comité Intervillageois N° 5	77 820 04 34
Christian	MOALIC	Conducteur de Travaux	LE FLOCH DEPOLLUTION	77 275 99 31
Mamour Diaw	NDIAYE	Assistant	BETICO	77 631 84 98